

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SEMINAIRE DE SYNTHÈSE, D'INTEGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE			
Code	PAEG3B80ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sophie GIGOUNON (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Démarche réflexive de l'étudiant au travers de vignettes cliniques dans le but de préparer l'étudiant à l'examen de synthèse.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
 - 4.5 Prévoir l'évaluation du processus d'intervention ergothérapeutique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du cours de séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle, l'étudiant sera capable seul :

- De réaliser une présentation synthétique d'une vignette clinique (C5.1)
- D'interpréter les bilans et l'évaluation de cette vignette (C1.2/ C4.1/ C6.2/ C1.6/ C4.5)
- D'identifier la synthèse de la problématique (C4.1/ C6.1)
- D'établir des objectifs de traitement ergothérapique (C4.2)

- Planifier un traitement ergothérapeutique en lien avec une approche thérapeutique pertinente et justifiée en lien avec le contexte de soins établi (C4.3/ C2.1)
- Maîtriser les concepts relatifs à l'ergothérapie et aux modèles/approches sélectionnés (C1.1/ C1.2)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B80ERGA Séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle

20 h / 6 C

Contenu

1/ Analyse de cas pratiques selon un modèle conceptuel en ergothérapie

- cas de gériatrie;
- cas de pédiatrie;
- cas de psychiatrie;
- cas de traumatologie;
- cas de neurologie;
- autre

2/ Pour chaque cas, analyse spécifique selon le processus en ergothérapie :

- de la personne analysée par une présentation synthétique
- des aptitudes au travers des évaluations
- de l'environnement physique et social
- du "diagnostic ergothérapeutique"
- des modèles choisis
- des finalités, buts et objectifs
- du plan d'intervention

Démarches d'apprentissage

- cours pratique par des cas apportés par l'enseignant
- Entraînement au raisonnement clinique oralement en classe (échanges, discussions et argumentation...)
- correction en groupe
- mise en situation de "jury"

Dispositifs d'aide à la réussite

- disponibilité de l'enseignant
- support disponible sur ConnectED
- examen blanc selon les mêmes modalités d'évaluation que lors de l'examen final.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- ppt
- canevas relatifs aux différents modèles

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen oral a lieu au Q2 et s'effectue sous forme de jury, représenté par un enseignant et un intervenant

extérieur, partenaire de stage ou encore deux enseignants de la section.
En cas d'échec, l'examen oral est remédiable au Q3 sous cette même forme.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Intervenants :Mmes Albergoni, Gigounon et Picavet.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).